



Un nouvel avenir pour le site

Afin de donner une nouvelle vie à ce site, le Comité Directeur du SMICTOM réfléchit à la possibilité de créer une ferme photovoltaïque de 6,5 ha qui pourrait produire 3 500 MWh d'électricité, soit la consommation moyenne de 1 600 personnes. Cela représente plus du tiers des habitants de Châtenois (4 200 habitants) !

Le 1^{er} octobre, en fermant son centre d'enfouissement, l'Alsace Centrale tournera une page de son histoire, pour en écrire une nouvelle.

Dans notre territoire, les déchets non valorisables de déchèteries auront désormais une seconde vie : ils seront la matière première qui nous servira à créer de l'énergie. Mieux encore, en accueillant dans quelques années un champ de panneaux solaires, le site produira des ressources énergétiques supplémentaires. Avec ces solutions qu'il met aujourd'hui en place, le SMICTOM assume pleinement son rôle d'acteur majeur de la transition écologique et énergétique de l'Alsace Centrale.



Zéro
enfouissement en
Alsace Centrale :
Objectif atteint

Fermeture du

CSDND

Centre de Stockage des Déchets non Dangereux du Heidenbuhl à Châtenois

SUPERFICIE

141 000 m²



14 terrains de foot

STOCKAGE TOTAL

1 355 000 t



134 tours Eiffel

DURÉE D'EXPLOITATION

1979 -2022



43 ans

FIN DE L'EXPLOITATION

01/10/2022



DURÉE DE SURVEILLANCE

30 ans minimum



Un témoin de l'évolution positive de la gestion des déchets

Depuis 1979, les déchets d'Alsace Centrale qui ne peuvent être ni recyclés, ni valorisés sont enfouis au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux du Heidenbuhl, à Châtenois (CSDND). Il a permis de stocker jusqu'à aujourd'hui 1 355 000 tonnes de déchets non dangereux produits en Alsace Centrale, soit le poids de 134 tours Eiffel !

Le 1^{er} octobre, le CSDND va fermer.

Le CSDND témoigne de l'évolution de la gestion des déchets sur notre territoire. Jusqu'à la mise en place de la collecte sélective en 1994, il fut l'unique moyen de traitement des déchets en Alsace Centrale. Il a accueilli l'année dernière 7 965 tonnes de déchets issus du territoire, contre 35 000 tonnes les premières années.

Grâce à la mise en place d'une politique de gestion des déchets de plus en plus saine et vertueuse, le SMICTOM a pu trouver des solutions de valorisation pour près de 86 % des déchets produits sur le territoire. Avec la fermeture du CSDND, une étape supplémentaire sera franchie : **nous atteindrons l'objectif de zéro enfouissement en Alsace Centrale !**

Les quelque 8 000 tonnes de déchets non valorisables encore jetés en déchèteries seront transformés en combustible solide de récupération (CSR) par la société Schroll, c'est-à-dire valorisés énergétiquement.

SUPERFICIE TOTALE DU SITE : 141 000 m²
soit 14 terrains de foot

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU CSDND

BRÛLER LE BIOGAZ EN CONTINU

Tout le biogaz capté par le réseau de tuyaux est aspiré en permanence pour être brûlé à 900°C par une torche et ainsi éliminé de manière sûre.

SURFACE D'EXPLOITATION MINIMALE À CIEL OUVERT

La zone réduite de dépotage des déchets permet de diminuer les émanations.

LES PUIXS DE CAPTAGE

Les puits de captage servent à aspirer le biogaz en profondeur.

UNE COUVERTURE ÉTANCHE

Des géomembranes étanches et des géotextiles contiennent le biogaz et empêchent la pénétration des eaux de pluie, qui favorisent la fermentation dans la masse de déchets.

ÉLIMINATION PAR COMBUSTION



ASPIRATION DU BIOGAZ

ZONE D'EXPLOITATION

1000 m²

DÉCHETS ENFOUIS

COUVERTURE ÉTANCHE

DES TRANCHÉES DRAINANTES

Des tranchées horizontales, creusées à intervalles réguliers dans la masse de déchets, permettent de favoriser l'aspiration du biogaz vers les puits de captage.

TRAITEMENT

LA STATION DE RELEVAGE

Les lixiviats* transitent via un drain entouré de matériaux drainants avant traitement dans la station de relevage. Cette station à double enveloppe permet de mesurer en temps réel le volume de lixiviats et garantit leur non rejet dans l'environnement.

ÉTANCHÉITÉ DE FOND DE CASIER

Sous le massif des déchets se trouve une épaisse couche naturelle d'argile à partir de laquelle on fabriquait autrefois des briques et des tuiles. Pour assurer l'étanchéité des casiers, une couche supplémentaire d'argile, mélangée à de la bentonite (une argile quasi imperméable), a été apportée au sol avant recouvrement de plusieurs couches de géomembranes et de géotextiles.

LES PIÉZOMÈTRES

Les 8 piézomètres sont des équipements qui permettent de prélever les eaux souterraines pour analyse par des laboratoires indépendants accrédités par le Ministère de l'Environnement, sous le contrôle de la DREAL.

Le réaménagement du site

Une fois le dernier déchet enfoui, le SMICTOM procédera à la renaturation du site. Cela se fera en plusieurs étapes et nécessitera des mois de travaux. Après un remodelage du massif de déchets, une première couverture en terre sera mise en place dans les 6 mois suivant la fin d'exploitation. Ensuite, après 2 ans de surveillance, une couverture définitive composée d'argile et de géo-membrane sera installée. Le SMICTOM complétera également le réseau de captage des eaux pluviales internes en créant un bassin au nord du site.

Au total, les travaux de fin d'exploitation nécessiteront un investissement de 4 millions d'€ sur la période 2023-2024.

La création d'une solution interne pour le traitement des lixiviats (les liquides résiduels) est également à l'étude à l'horizon 2026-2027.

Est-il envisageable de valoriser le biogaz ?

Une étude a démontré l'absence d'intérêt de valorisation du biogaz. Celui-ci est trop pauvre en méthane (CH₄) et sa production diminue rapidement. En effet, le site est non seulement ancien mais dans les phases d'exploitation plus récentes, très peu de matière organique a été enfouie.

ÉTAPES DES TRAVAUX DE FIN D'EXPLOITATION DU SITE

Budget : 4 millions d'€

surveillance durant au moins 30 ans



+ 6 mois



+ 2 ans



Un site sous surveillance



Pour en savoir plus sur le CSDND de Châtenois, regardez la vidéo : <https://uu.fr/RQeo>

Le CSDND est placé sous l'autorité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), un service de l'État qui veille à l'application des réglementations en vigueur. De nombreux contrôles sont effectués pour garantir la conformité des installations. De son côté, la Commission de suivi du Site, placée sous l'autorité du sous-préfet, réunit une fois par an administrations, élus et associations pour examiner la gestion du site.

Après la fin de son exploitation, les contrôles continueront. Le site restera surveillé sur une période réglementaire d'au moins 30 ans pour vérifier qu'il n'y ait aucune fuite de lixiviats dans le milieu naturel et que les biogaz soient bien évacués.